

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	08.04.2020			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Énergie		Lié à :(obligatoire) ad 19.009
Titre : Amendement au projet de loi cantonale sur l'énergie (LCEn)		
Contenu :		
<p>Article 6, alinéa 4</p> <p>⁴Le Conseil d'État, <u>les communes et les entités parapubliques</u> encouragent, pour les déplacements professionnels <u>de leurs</u> collaboratrices et collaborateurs (<i>suppression de : de l'État et de certaines entités parapubliques</i>), l'usage des transports publics, la mobilité électrique, la mobilité douce et les systèmes de partage de véhicules.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Jean Fehlbaum, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :